

ARRÊTÉ N° 10 JARVILLE 1946

La tour féodale de la Houe et l'enceinte fortifiée de l'ancien château, parcelles cadastrales 1402 à 1408, 1441, 1442, section II à S. A. 1111111111 sont classées parmi les sites et monuments naturels de caractère pittoresque.

Pour copie conforme,  
Le Chef du Bureau des  
Monuments historiques  
et des sites :

signé: DAMIS

10.01.1946